



LA GENÈSE DU PROJET

La SCEA Les Chesneaux est situé au lieu-dit Les Chesneaux, à Bouloire (72440).

Anthony est, aujourd'hui, le gérant de l'exploitation familiale avec un employé à mi-temps. Il succède sur ces terres à son père aujourd'hui retraité, mais toujours présent à ses côtés.

Les parents de Monsieur Herrault s'installent à Bouloire en 1978 avec 30 vaches et 40 Ha. Ils se diversifient avec la construction de 2 poulaillers « Label Poulet de Loué » en 1989. Pour améliorer les terres sableuses de leur propriété, ils les équipent d'équipement d'irrigation en 1992. En 2006, leur fils s'installe avec eux et il est à l'origine de l'aménagement de la salle de traite et de sa robotisation en 2010 et 2015.

Il exploite **98.19 hectares**. La SCEA est constitué d'un atelier avicole, label Loué avec des poulaillers et d'un atelier bovins laitiers composés de **70 génisses et 70 vaches**.

Aujourd'hui, la taille de son exploitation lui semble adaptée à sa capacité de travail et possède un bon équilibre financier. Mais, ses vaches passent, selon lui, trop de temps en intérieur et il n'a

pas les moyens de protéger son exploitation d'un trop grand aléa financier.

Son souhait est de permettre à son cheptel d'évoluer le plus longtemps possible en extérieur, pour cela, il doit gérer les problèmes liés aux aléas climatiques et en particulier le manque d'ombrage sur les parcelles jouxtant la stabule.



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

La zone d'implantation retenue pour le projet final est à l'état de prairie et se situe à proximité de la stabulation. L'objectif étant de développer et améliorer le temps de présence en extérieur du cheptel bovin et de laisser la possibilité d'extensions des bâtiments et des zones de pâtures.

Le projet d'ombrières bovines photovoltaïques vise à optimiser la gestion des pâtures et le bien-être animal tout en répondant aux enjeux de l'agrivoltaïsme.

Ces structures permettront d'avancer la sortie des bovins en avril au lieu de mai et d'allonger leur période de pâturage à 6,5 mois, en limitant l'impact des basses températures et en accélérant la reprise végétative. En été, elles réduiront le stress thermique des animaux et préserveront la qualité des prairies grâce à la diminution de l'évapotranspiration.

Le projet, conçu pour s'intégrer aux pratiques agricoles existantes, prévoit deux accès et exclut les bâtiments agricoles du périmètre clôturé.



CALENDRIER AGRIVOLTAÏQUE

JUIN 2026 :

Etude d'impact environnemental

OCTOBRE 2026 : Dépôt du permis de construire

OCTOBRE 2027 :

Obtention du permis de construire

AVRIL 2028 :

Obtention de la valorisation et du raccordement

FIN 2028 : Mise en service de la centrale

